

leur vie au bien-être et au progrès du Canada. J'ai été enchanté, tout comme, j'en suis sûr, les autres députés, de voir vendredi dernier que le Livre blanc sur la réforme fiscale propose une mesure importante dans la bonne direction, qui allégera le fardeau de nombre de gens à revenu fixe.

La motion qui nous est présentée cet après-midi et les augmentations proposées d'exemptions d'impôts sur le revenu des particuliers reflètent les préoccupations sociales et, en fait la sensibilité sociale du gouvernement actuel. Pareille préoccupation démontre la compassion du gouvernement et le sentiment très partagé dans cette Chambre que le peuple est de première importance et que les gouvernements doivent toujours chercher à mieux connaître les problèmes humains de l'individu moyen que nous représentons ici. Nous devons nous intéresser à l'existence sous l'angle qualitatif et non simplement quantitatif. Nous ne voulons pas perpétuer des années de pénurie, mais promouvoir une réelle prospérité. C'est un désir naturel que celui de vouloir survivre, de s'accrocher à la vie, mais nous voulons plus que la survie de nos vieillards. Nous voulons, nous devons travailler vers un niveau de revenu qui permette d'assurer le plus haut degré possible de dignité humaine. Il ne suffit pas de fournir aux vieillards défavorisés des institutions et des cercles locaux. Il faut abolir les conditions qui portent atteinte à leur amour-propre.

Pour en donner un exemple, je communiquerai à la Chambre un rapport que m'a fait parvenir il y a quelques jours un voyageur dans les Andes, au Pérou. En descendant un chemin de montagne, il a rencontré un indigène qui parlait anglais. Il était curieux de savoir ce que pensait le Péruvien de l'Amérique du Nord en général et des États-Unis en particulier. Son interlocuteur lui dit les détester ardemment. Mon ami était un peu étonné et il a dit «Pourquoi? Vous savez assurément que les États-Unis d'Amérique ont donné tant de millions pour venir en aide à votre pays, à l'Amérique latine, et qu'ils ont fait beaucoup pour vous». Le Péruvien s'est redressé, et droit et digne a répondu «Oui, c'est vrai. Ils nous ont donné beaucoup mais ils confirment ainsi notre statut de mendiants.»

● (5.50 p.m.)

Il est peut-être très difficile de donner mais il est beaucoup plus difficile à une foule de Canadiens qui ont de la fierté, dont la majorité de nos citoyens âgés qui ont tous un vif sentiment de leur dignité humaine, de recevoir aumônes et charité. J'appuie donc sans réserve et avec un grand enthousiasme, tous les moyens qui permettront à nos citoyens âgés d'être indépendants et de régir leur propre avenir, grâce à des moyens financiers

suffisants qui leur permettront de vivre pleinement et avec satisfaction jusqu'à un âge avancé. Dans la mesure où cette motion et les initiatives du gouvernement actuel ne confirmeront pas le statut de mendiants à nos vieillards mais feront exactement l'inverse, je dois dire que j'approuverai les deux.

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le temps presse et je ne veux empêcher personne qui désire parler de le faire mais, à mon avis, lorsqu'on examinera le fond de cette proposition il faudra envisager une question. Nous sommes maintenant en possession du Livre blanc sur la réforme fiscale qui aura un effet généralement propice et avantageux mais j'estime qu'il faudrait envisager certaines indemnités pour les dépenses légitimes comme pour les plus-values de capitaux, que l'on va désormais accorder sur les maisons. Pourquoi ne pourrait-on autoriser la dépréciation des habitations appartenant à des gens âgés dont le revenu imposable ou qu'ils communiquent n'atteint pas un certain chiffre. Je sais qu'une foule de gens ne sont pas propriétaires de leurs maisons mais il est tragique à mon avis qu'un couple marié disposant d'un revenu très modeste, attaché à son foyer par les années et le souvenir, où il vit depuis longtemps, soit forcé de l'abandonner maintenant à cause des frais d'imposition toujours croissants.

Quand on discute cette question, je crois qu'on devrait examiner également la proposition selon laquelle les personnes disposant de revenus inférieurs à un certain niveau pourraient bénéficier de l'amortissement total de leur maison après un certain âge. En outre, on pourrait exécuter l'amortissement de telle sorte que les frais d'éducation des jeunes, c'est-à-dire les impôts scolaires compris dans l'impôt total sur leur maison, seraient éliminés. Le gouvernement fédéral subventionnerait alors l'éducation. Certes, ce projet serait peut-être inconstitutionnel, mais il le serait par un moyen dérobé qui permettrait d'aider également les personnes âgées et pauvres. Dans une ville moyenne, ces personnes verraient leurs impôts réduits de moitié au moins. C'est la seule contribution que je puisse proposer pour le moment, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de consacrer les quelques minutes qui restent à exprimer mon appui complet de la motion de l'honorable député de Fort William (M. Badanai).

Qui, à la Chambre, ne s'unirait à lui pour l'aider et l'encourager dans ses bonnes intentions, lorsqu'il s'agit d'aider un groupe de nos concitoyens qui en ont tellement besoin,